

Depuis l'établissement du pont aérien vers Sarajevo en juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a accumulé plus de 4 600 heures de vol, effectuant plus de 1 570 vols humanitaires, et transportant 11 000 passagers et près de 23 000 tonnes métriques de vivres et de médicaments.

Le Canada a apporté de généreuses contributions aux programmes du HCR et de l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants victimes de traumatismes. Avec la collaboration des provinces, 10 malades bosniaques ont été acceptés jusqu'ici pour être soignés au Canada, dans le cadre du programme médical spécial de l'ONU. En outre, le Canada a mis en oeuvre des projets à Sarajevo, en collaboration avec des ONG canadiennes, pour aider à rétablir les services publics de base comme les soins de santé et l'approvisionnement en eau.

## Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie (CIAY), le Canada maintient des relations diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit à mettre fin à la violence et à rechercher une solution pacifique. Ces derniers mois, le Canada est demeuré en contact étroit avec les membres du Groupe de contact qui coordonne les efforts de la Russie, des États-Unis et de l'Union européenne en vue d'obtenir un règlement négocié du conflit. Nous avons également des consultations régulières avec les pays qui fournissent des troupes à la FORPRONU.

En janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. En avril 1992, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine. Des relations diplomatiques ont été établies avec la Slovénie en janvier 1993 et avec la Croatie, en avril 1993. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies permettant l'admission de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'ONU, en avril 1993.

Dès le début de la crise en Bosnie-Herzégovine, de concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe et a exhorté la Serbie à mettre fin à son ingérence dans les affaires de ce pays. En septembre 1992, le Canada, ainsi que plusieurs autres pays, a coparrainé la résolution excluant la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) des débats de l'Assemblée générale des Nations Unies et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé l'exclusion temporaire de la Yougoslavie de la CSCE.

En avril 1993, le Canada a resserré son application des sanctions de l'ONU contre la Yougoslavie par le gel des biens de l'État au Canada et par d'autres mesures commerciales. Un navire et un avion de patrouille maritime canadiens ont participé à l'application des sanctions par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans l'Adriatique. Le Canada dirige aussi la mission d'aide à l'application des sanctions multinationales dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui aide à faire respecter les sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission d'enquête multinationale sur la surveillance des sanctions en Albanie.

En réponse aux pressions résultant des sanctions internationales, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie/Monténégro) a annoncé en août 1994 qu'elle allait cesser toute assistance autre qu'humanitaire aux serbes de Bosnie et a également annoncé la fermeture de sa frontière avec les territoires contrôlés par les serbes bosniaques en Bosnie. La CIAY a mis sur pied une mission civile pour observer la frontière. Douze Canadiens font présentement partie de cette mission, à laquelle le Canada a versé une somme de 125 000 dollars.